

Séquence nostalgie... ou petit retour en arrière pour se souvenir...

Né le 13 septembre 1984 à Paris, le SAPAP est une organisation syndicale indépendante, autonome, dirigée par des collègues dans le but de répondre à l'attente de nombreux agents, las d'un syndicalisme plus ou moins politisé, recherchant une organisation apolitique dont la seule mission est la défense des intérêts professionnels du cadre national des préfectures et des personnels techniques et spécialisés du Ministère de l'Intérieur.

A ce titre, le SAPAP-UNSA se consacre alors entièrement aux problèmes des préfectures, sous-préfectures, SGAP et juridictions administratives en toute liberté d'action.

En 1988, son bureau national est transféré à Nîmes, tout en maintenant une antenne à Paris, au Ministère de l'Intérieur, rue Nélaton.

L'année suivante, « Objectif Préfecture » revue phare du syndicat voit le jour, et nous obtenons 10.64% aux élections professionnelles ! Ce score permet alors au SAPAP de siéger aux comités paritaires centraux des préfectures.

En 1991, le SAPAP implante de nombreuses sections départementales. Il est désormais connu dans l'ensemble des préfectures de métropole et des DOM TOM.

En 1992, l'ascension se poursuit : le SAPAP obtient 18.27% à son troisième scrutin.

Entre 1996 et 1998, le SAPAP, présent dans toutes les CAP nationales, confirme ses 2 sièges en CTP central des Préfectures et obtient un siège en CTP ministériel, suite aux résultats des élections du 23 janvier 1996, accédant ainsi à cette instance, au même titre du FO et CFDT.

En mai 2001, lors du congrès national du SAPAP, est votée l'adhésion à l'UNSA, qui sera acceptée à l'unanimité lors du congrès exceptionnel de l'UNSA en juin.

Novembre 2002: lors des dernières élections professionnelles, le SAPAP UNSA réalise un score de 23.55% pour les personnels relevant du cadre national des préfectures et 34.17% pour les personnels des Services Techniques et du Matériel., 36.30% pour les personnels non titulaires, sous contrat de droit public.

L'ensemble de ces résultats permet au SAPAP UNSA d'être représenté dans tous les groupes au sein des CAP centrales administratives et techniques et d'obtenir 3 sièges de titulaires (au lieu de 2 précédemment) au CTP central des préfectures, ainsi qu'un siège au CTP ministériel.

En pleine apogée, le SAPAP UNSA se mobilise (déjà !) en 2003, contre la réforme des retraites, la globalisation, la réforme de l'Etat et la décentralisation.

En septembre 2004, le SAPAP fête ses 20 ans à l'occasion de son congrès national à Arles. Il est présent dans les différents groupes de travail : notation, directive nationale d'orientation des préfectures, gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC).

En 2005, lors des élections, le SAPAP UNSA obtient 38.30%

En mai 2007, la fédération des syndicats autonomes du ministère de l'Intérieur et de l'Administration Territoriale change son nom pour devenir la Fédération Autonome Intérieur (FAI-UNSA).

En septembre 2009, Paul AFONSO est élu Secrétaire Général de la FAI UNSA.

2010 : le SAPAP UNSA s'étend sur les autres périmètres du Ministère de l'Intérieur : Police, Gendarmerie, Juridictions Administratives, Administration Centrale ;

En septembre 2010, Paul AFONSO est élu secrétaire Général du SAPAP UNSA.

Lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre de la même année, le SAPAP UNSA devient UNSA-Intérieur ATS, à plus de 87.30% des voix ;

Place Saint-Etienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9 -

En avril 2014, Paul AFONSO est à nouveau élu Secrétaire Général de l'UNSA Intérieur ATS

Le résultat des élections professionnelles confirme la représentativité de l'UNSA Intérieur ATS au Ministère de l'intérieur. Pour l'UNSA, les objectifs sont atteints!

Grâce à notre dynamisme nous confirmons durablement notre représentativité pour les corps administratifs, techniques et contractuels (A, B et C).

A noter, en ce qui concerne les CAPN, l'UNSA Intérieur ATS obtient :

1 siège pour le corps des SA,

1 siège pour le corps des AA,

1 siège pour le corps des AT,

4 sièges (100%) pour le corps des contractuels (A, B et C) de la police nationale.

En ce qui concerne les différents CT, l'UNSA intérieur ATS obtient :

1 siège en CT administration centrale (nouveau),

1 siège en CTS des agents des greffes des TA et CAA, avec une augmentation de 38% des voix,

1 siège (100%) au CNCCFP (nouveau).

Alors que FO est en baisse, enregistre une forte baisse au CTM et une perte de 2 sièges au CTM soit -25% de représentativité, l'UNSA obtient 2 sièges au CTM et devient un acteur incontournable du dialogue social au ministère de l'Intérieur se plaçant ainsi devant la CFDT

Au niveau de la FASMI-UNSA, nous obtenons :

CTM: 2 sièges

CTRPN: 1 siège

CTCRPN: 3 sièges

CHSCT CRS: 3 sièges

